

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 14 décembre 2020

Conclusions de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 14 décembre 2020, à 20h00, en présence de 42 membres après assermentation et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

Préavis 09-2020 - Budget 2021

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

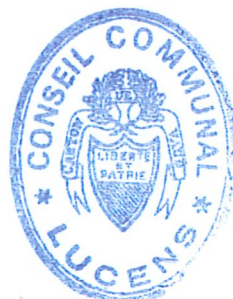
1. D'adopter le budget 2021 tel que présenté ;
2. De fixer pour l'année 2021 la taxe au sac, selon l'annexe 1 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ;
3. D'accepter les taxes, tarifs de l'eau potable et taxes annuelles pour l'épuration des eaux.

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 21h00.

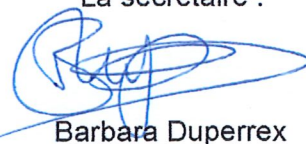
Conseil communal de Lucens

Le Président :


Cédric Duc



La secrétaire :


Barbara Duperrex